
	C.E.T. DE HALLEMBAYE	
	Permis unique – Conditions particulières	
	Type de fiche : Permis et autorisations	
	Actualisation : le 23 décembre 2010	
	www.issep.be	

Thème : permis unique du C.E.T. de Hallembaye (D3200/62079/RGPED/2009/05/GL – PE), liste de diverses autres conditions particulières

Il s'agit des conditions particulières auxquelles est soumis le C.E.T., relatives à diverses thématiques qui ne sont pas du tout liées aux préoccupations principales du réseau de contrôle. Seule une liste de ces conditions est reprise, le texte qui les développe peut-être demandé à l'ISSeP ou au DPA de Liège.

LISTE DE CONDITIONS DIVERSES

Outre les conditions reprises dans les fiches Hal_aut01A à E, les conditions particulières suivantes sont également applicables au C.E.T. de Hallembaye :

- ❖ Atelier pour le travail des métaux ;
- ❖ Dépôts de récipients mobiles de gaz divers comprimés, liquéfiés ou maintenus sous une pression > 1 BAR ;
- ❖ Nettoyage de véhicules ;

Le texte de ces conditions sont consultables directement dans le permis unique, au Département des Permis et des Autorisations, Direction de Liège